

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET REGLEMENTAIRES
SERVICE AFFAIRES PUBLIQUES/CADRE DE VIE

TEL : 04.72.36.14.94 - FAX : 04.72.36.14.98

DEMANDE DE PERMISSION DE STATIONNEMENT : TERRASSE

DEMANDEUR :

NOM :

SOCIETE :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE :

N° SIRET :

N° APE :

Sollicite l'autorisation d'installer une terrasse de café composée de :

- table(s) pour terrasse de café : nombre

- jardinière(s) : nombre

- parasol(s) : nombre

- auvent(s) : nombre

Une copie de l'attestation d'assurance en cours de validité à joindre.

Pour une durée de :

Adresse :

Il est rappelé que toute fixation dans le domaine public est interdite et qu'un cheminement piéton continu d'une largeur de 1,40 mètre doit être maintenu.

DROITS DE VOIRIE - Un droit de voirie sera perçu d'après le tarif fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le pétitionnaire devra informer l'administration municipale de toute modification apportée à la demande d'autorisation de voirie sinon le droit de voirie sera maintenu.

BRON, le

SIGNATURE